

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 9 octobre 2024 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

Mme Janet Korol
M. Brian Boisvert
M. Sebastien Denault

M. Garry Ladouceur
Mme Claudette Béland-Pleau
M. Richard Morrisette

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

160-10-2024 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Richard Morrisette
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois d'octobre 2024 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Le conseiller Sébastien Denault déclare un conflit d'intérêt au point - Approbation des Factures. Aucun autre membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

161-10-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

162-10-2024 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Madame Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11^{ème} jour de septembre 2024.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23^{ième} jour de septembre 2024.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2^{ième} jour d'octobre 2024.

Monsieur Sébastien Denault se retire de la table du conseil

163-10-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 9 OCTOBRE 2024.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 9 octobre 2024 au montant de 848,230.02\$

Monsieur Sébastien Denault reprend sa place à la table du conseil

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Pontiac doivent contracter le transport de leur recyclage pour l'année 2025.

Pour cette raison il est donc
Proposé par Monsieur Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De mandater Monsieur Eric Rochon à contacter la firme McGrimmon Cartage ainsi que la firme Fillogreen pour leur demander une offre de service pour le transport de nos matières recyclables au site de Tri-Centris à Gatineau.

165-10-2024 Entente financière avec Éco Entreprises Québec

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024 ou prévoit octroyer un contrat court pour l'année 2025.

ATTENDU QUE l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente financière ;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

ATTENDU QUE l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Morrisette

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ACCEPTE les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le maire à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec;

166-10-2024 CHEMIN DES CABINES DES CHUTES

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de la Firme Trépanier & Raffoul Notaires, pour préparer l'acte de donation nécessaire à l'acquisition du terrain, appartenant à la compagnie 7085010 Canada Inc constituant une partie du chemin des Cabines des Chutes portant le numéro rénové 6 341 434.

Que cette municipalité défrayera les coûts reliés à la préparation de ce contrat par la Firme Trépanier & Raffoul Notaires.

Que Monsieur Eric Rochon, Secrétaire-trésorier, soit mandaté à signer pour et au nom de cette Municipalité tout documents relatifs à ces achats par la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

167-10-2024 OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par Madame Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve l'offre d'emploi tel que rédigé par Monsieur Eric Rochon, directeur général.

168-10-2024: CADASTRES

Proposé par : Monsieur Richard Morrisette
Et résolu à l'unanimité.

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	
<u>COMMENTAIRES</u>		
6 649 884	David Frost	4 252.0 M ²
		Conforme.
6 649 885	David Frost	4 556.3 M ²
		Conforme.
6 649 886	David Frost	Résiduelle.
		Conforme.
6 651 355	Donald Garvey	8 029.5M ²
		Conforme.
6 651 356	Donald Garvey	3 822.3 M ²
		Conforme.
6 621 357	Donald Garvey	3 752.2 M ²
		Conforme.

169-10-2024 RÉADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO)

Attendu que le conseil municipal de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a précédemment adopté le Plan de mise en œuvre proposé dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac;

Attendu que des modifications importantes ont été apportées au plan révisé depuis sa première ébauche, incluant des mises à jour concernant les responsabilités des municipalités individuelles et diverses autres actions;

Attendu que le conseil régional de la MRC de Pontiac a adopté une résolution pour suspendre le dépôt du schéma de couverture de risques en incendie afin de permettre sa réadoption par les municipalités locales;

Attendu que le plan de mise en œuvre révisé (PMO) a été présenté aux membres du conseil municipal pour leur examen et considération;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Denault et résolu que le conseil adopte la nouvelle version du plan de mise en œuvre révisé (PMO) tel que présenté, et s'engage à le mettre en œuvre dans le cadre de ses mesures de sécurité incendie.

170-10-2024 PARADE DE NOËL 2024

Proposé par Mme.Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité appuie la demande des services d'incendie de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge au Ministère des Transports pour la permission de faire circuler une parade sur les infrastructures routières sur lesquels le M.T.Q. ont juridiction.

Que cette Municipalité approuve le trajet et permette le déplacement de la Parade de Noël des services d'incendie de Mansfield-et-Pontefract et de Fort-Coulonge sur les chemins dont la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract on juridiction.

171-10-2024 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT À LA DÉMARCHE COLLECTIVE MADA.

Considérant que la MRC de Pontiac souhaite mettre à jour la politique MADA qui avait été adoptée en 2012;

Considérant que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale de sa communauté;

Considérant que le(la) responsable qui va être désigné(e) représentera la municipalité en termes de questions aînés au sein du comité de pilotage;

Il est proposé par Madame Janet Korol et résolu que Madame Janet Korol est désignée et mandatée comme représentante municipale de la démarche MADA au sein du comité de pilotage.

Considérant que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite mettre à jour sa politique et son plan d'action MADA qui avait été adoptée en 2012;

Considérant que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale et communautaire;

Considérant que c'est une démarche collective, la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage à contribuer financièrement à hauteur de \$ 1000 CAD pour la mise en œuvre de la démarche;

Il est proposé par Madame Janet Korol et résolu que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract confirme son intérêt et son engagement de s'associer avec les autres municipalités afin d'entreprendre et réaliser la démarche collective MADA et de contribuer financièrement.

Considérant que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite mettre à jour sa politique familiale et son plan d'action qui avait été adoptée en 2012;

Considérant que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage à agir en faveur des familles, à ce que le mieux-être des familles et leurs préoccupations fassent partie intégrante des priorités municipales;

Considérant que c'est une démarche collective, la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage à contribuer financièrement à hauteur de \$ 1000 CAD pour la mise en œuvre de la politique;

Il est proposé par Madame Janet Korol et résolu que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract confirme son intérêt et son engagement de s'associer avec les autres municipalités afin d'entreprendre et réaliser la démarche collective PFM et de contribuer financièrement.

Considérant que la MRC de Pontiac souhaite mettre à jour la politique familiale qui avait été adoptée en 2012;

Considérant que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'engage à agir en faveur des familles, à ce que le mieux-être des familles et leurs préoccupations fassent partie intégrante des priorités municipales;

Considérant que la responsable qui va être désignée représentera la municipalité en termes de questions familiales au sein du comité de pilotage;

Il est donc proposé par Monsieur Richard Morrisette et résolu que Madame Janet Korol est désignée et mandatée comme représentant(e) municipale de la démarche MADA au sein du comité de pilotage.

**175-10-2024 DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE
(EMPLOYÉ)DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ DE
MANSFIELD-ET-PONTEFRAC
T AU RÉSEAU
BIBLIO.**

Il est donc proposé par Monsieur Brian Boisvert et résolu que Madame Sandra Gendron soit désignée et mandatée comme représentant(e) municipale employée de la bibliothèque de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract au réseau Biblio.

**176-10-2024 COTISATION SPÉCIALE 2025 RÉSEAU BIBLIO
OUTAOUAIS**

Proposé par Monsieur Richard Morrissette
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité participe à la cotisation spéciale pour le développement de la collection locale pour 2025 .

Que les employés de la bibliothèque soient consultés sur la librairie à choisir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 163, 166, 171, 173 et 176.

ET J'AI SIGNÉ CE 9 OCTOBRE 2024.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

177-10-2024 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Monsieur Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20: 54 heures.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.